





Il y a un mois, Anne n'arrivait pas à aller chercher ses enfants à l'école. Les rendez-vous qu'elle prenait avec ses clients au bureau duraient toujours plus longtemps que prévu. En outre, elle avait besoin d'un temps considérable pour retrouver les dossiers de ses clients avant d'y apporter des annotations.

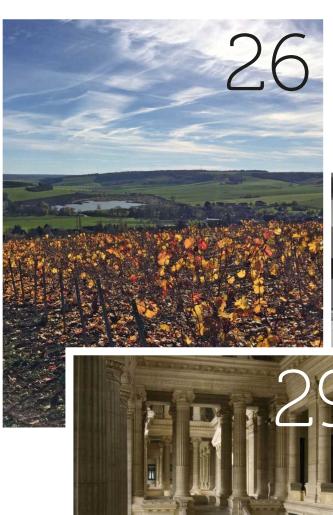
Aujourd'hui, lorsqu'un rendez-vous se déroule au bureau, Anne introduit ses notes directement dans le dossier du client. Elle ne doit plus rechercher les dossiers à l'avance : il lui suffit de les afficher à l'écran au fur et à mesure de ses besoins. Par rendez-vous, elle gagne ainsi de précieuses minutes jusqu'à totaliser une heure par jour.

Résultat ? Anne arrive désormais à la sortie de l'école à 16h00. Et elle continue simplement à travailler à la maison.

Ce qui a donné des ailes à Anne?

Son logiciel de gestion Kleos/Dlex qui lui permet de réduire les tâches administratives au minimum.







5 Editorial

Rencontre avec Grégory Lepesqueux 6-8

Analyse: Soulagement pour les habitués de la rue de la Science!

10-11 Midis de la formation

13 Colloque **14-15** Culture : Le Kustenfestivaldesarts

16-18 Save the date

19 Questions-justice.be

20-21 Présentation des candidats au bâtonnat

22-23 Assemblée générale

25 Gastronomie

26 Petit Week-end

27-33 175 ans de Conférence

35 Calendrier en bref

Avocats-stagiaires, voici de quoi vous faire pencher pour ING.



Vous commencez votre carrière d'avocat?

Le service Privalis d'ING possède de nombreux atouts. Jugez plutôt. 90% de vos confrères l'utilisent pour leurs besoins professionnels mais aussi privés. Des conseils et des solutions sur mesure accessibles dans l'agence près de chez vous, dans 19 palais

de justice et en ligne partout et tout le temps. Et, en guise de cadeau de bienvenue, vous recevrez un porte-documents*. Bref, de quoi vous faire pencher pour ING.

ing.be/privalisservices



Offre valable à des fins professionnelles et privées, sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel. Les services Privalis d'ING sont réservés aux avocats(-stagiaires), (candidats-)notaires ou (candidats-)huissiers de justice. Les conditions et modalités des produits et services ING (règlements, tarifs et taux, fiches produits et toutes autres informations complémentaires) sont disponibles dans toutes les agences ING, sur ing.be ou par téléphone au 02 464 63 02. *Offre valable pour un porte-documents gratuit sans obligation d'achat d'un produit ou service d'ING Belgique. Offre réservée aux avocats stagiaires de première année et limitée à 1 porte-documents par personne. Le porte-documents vous sera remis pendant votre entretien avec votre conseiller Privalis Services. Offre non cumulable avec d'autres offres. ING Belgique SA · Banque · Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles · RPM Bruxelles · TVA BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB · IBAN : BE45 3109 1560 2789 • Courtier d'assurances inscrit àla FSMA sous le n°12381A. Editeur responsable : Inge Ampe – Cours Saint-Michel 60 ; B-1040 Bruxelles, Belgique.

DITORIA



Par Pierre-Yves Thoumsin

hooligan – n.m. – 1925 ; mot angl. ◆ Jeune asocial qui exerce la violence, le vandalisme dans les lieux publics ou lors de rencontres sportives (de football, etc.)¹

imanche 27 mars, un groupe de « supporters de football » alcoolisés, vêtus de noir et masqués pour la plupart, déboule sur le boulevard Anspach. Entre les saluts nazis, ils éructent qu'ils sont « chez eux », sous le regard terrifié des citoyens, des familles et des touristes venus se recueillir place de la Bourse. Des projectiles incendiaires seront lancés. Sur leur chemin, certains en profiteront pour dévaliser un petit commerce².

L'expédition se déroule sous l'œil bienveillant des forces de l'ordre qui encadreront ces gamins turbulents et les raccompagneront jusqu'à la gare. On dénombre tout au plus une dizaine d'in-

Quelques jours plus tard, le fleuron de la presse francophone publie un article intitulé « Des hooligans témoignent après les débordements à la bourse : 'Une récupération politique' ». On y découvre le témoignage d'un membre d'un groupe jovialement baptisé « Hell-Side », qui se félicite que « pour la première fois 12 clubs de hooligans se réunissent ainsi ». Telle l'otarie apprivoisée, le « journaliste » applaudit, car « d'habitude ils se tapent entre eux »3.

Voici forgé le mythe du bon hooligan...

Vendredi 1^{er} avril, le maïeur bruxellois prend un arrêté interdisant sur le territoire de sa commune les manifestations et rassemblements en lien avec des appels à manifester à Molenbeek-Saint-Jean lancés par diverses associations nationalistes belges et étrangères, au nombre desquelles le mouvement d'extrême droite Nation.

Samedi 2 avril, cet arrêté sert de prétexte à l'arrestation de plusieurs dizaines de personnes présentes place de la Bourse. Au pays du bon hooligan, le zèle est à géométrie variable.

Il est évident que les lois valent pour tous, en ce compris pour les militants de la Ligue des droits de l'homme et pour leur président, notre confrère Alexis Deswaef. Mais fallait-il pour autant en faire une application démesurée et souiller ainsi le mémorial érigé spontanément aux victimes du 22 mars?

Le souvenir que j'aimerais conserver de ces journées sombres est plutôt celui du courage et de la dignité de Michel Visart⁴, en formant le vœu que son appel à ne pas ériger des « murs d'exclusion » reçoive l'écho qu'il mérite.

ous voilà au mois de mai, avec déjà en ligne de mire la fin de l'année judiciaire et ses traditionnels rendez-vous. Les sportifs nous rejoindront aux tournois de golf et de tennis, organisés respectivement les 27 mai et 9 juin.

Les jeunes plaideurs prendront part le 25 mai au concours Le Jeune et Janson.

Tous, vous vous presserez aux portes du Centre Culturel d'Uccle le 9 juin, pour assister à notre

Enfin, tous nos membres se retrouveront le 23 juin pour clôturer l'année à l'occasion de notre assemblée générale, suivie d'une soirée estivale dans les jardins du château de Ruisbroeck.

C'est sur cette note festive que nous tirerons le rideau sur une année qui le fut tout autant, à l'occasion du 175ème anniversaire de la Conférence du jeune barreau.

Si la Conférence n'a pas pris une ride, c'est grâce à vous tous, tantôt habitués, tantôt curieux, qui la fréquentez, qui la mettez au défi et qui en redemandez, années après années.

Avec toute ma commission, je vous remercie pour cette année passée ensemble : son succès se mesure à l'aune de vos sourires et de votre assiduité.

Longue vie à la Conférence!

¹ Le nouveau Petit Robert, 2004

http://www.brusselnieuws.be/nl/video/tvbrussel/bewakingsbeeld-opgedoken-van-door-hooligans-toegetakelde-winkel-politie-keek-toe-als

http://www.dhnet.be/actu/belgique/des-hooligans-temoignent-apres-les-debordements-a-la-bourse-une-recuperation-politique-56f987dc35708ea2d3fffb9b.

⁴ https://www.rtbf.be/info/societe/detail_michel-visart-papa-d-une-des-victimes-des-attentats-de-bruxellestemoigne?id=9253372

LE DROIT AU SERVICE DU FOOTBALL





Jérôme Henri

La promotion du service juridique

M. Lepesqueux a rejoint l'UEFA il y a quinze ans, alors que le département ne comptait qu'une dizaine de collaborateurs. Il comprend aujourd'hui une équipe de cinquante personnes, témoin de l'essor du football et de sa professionnalisation.

Le champ d'activités des juristes y est varié et porte tant sur les questions touchant au corporate (taxes, assurances, etc.), qu'au marketing, sans oublier le fair-play financier ou les actions disciplinaires.

Celui de M. Lepesqueux et de ses équipes est centré sur tous les aspects juridiques de l'organisation d'un évènement tel que l'UEFA EURO 2016, y inclus la gestion du portefeuille des marques de l'UEFA

La gestion des droits télévisés, du sponsoring et du licensing est sous-traité à différentes agences sous un contrôle étroit de l'UEFA.

Il revient néanmoins à l'UEFA de protéger ses droits. Pour ce faire, elle peut compter sur un service de surveillance actif dans le monde entier et notamment destiné à surveiller la diffusion d'images et l'usage de marques.

La politique de la maison se veut souple: si les utilisations commerciales sont sanctionnées, l'enthousiasme des fans sur internet n'est pas bridé.

Une tactique pour l'Euro

Mais l'actualité du moment, c'est bien évidemment l'Euro de football, organisé dans le courant des mois de juin et juillet prochains en France.



GRÉGORY LEPESQUEUX,

responsable juridique événementiel de l'UEFA

Cette compétition d'envergure dispose d'un cadre juridique adapté, qui prend la forme de la SAS EURO 2016, détenue à 5 % par la France et à 95 % par l'UEFA. M. Lepesqueux en est le directeur juridique, mis à disposition par l'UEFA.

En cette qualité, il chapeaute une organisation dont les chiffres donnent le vertige. 2,5 millions de places dans les stades, 7 millions de visiteurs en France à l'occasion de l'EURO, 11 millions de demandes pour 1,5 million de tickets disponibles lors de la première phase de vente, 6000 bénévoles, une équipe de 600 personnes basée à Paris, etc.

Un tel paquebot ne navigue pas à vue et nécessite d'être encadré par des conventions entre l'UEFA/EURO 2016 SAS, la fédération hôte (la FFF), d'une part, et les villes hôtes, les aéroports ou encore les 10 stades, d'autre part.

En bon locataire, l'UEFA réalise un état des lieux d'entrée et de sortie des stades et en prend le plein et entier contrôle entre ces deux échéances. Un périmètre de 500 mètres autour du stade est également surveillé par l'association de fédérations afin de protéger ses droits commerciaux et ceux de ses partenaires. Les fans zones et leurs écrans géants relèvent en revanche de l'entière responsabilité des villes.

De l'équilibre entre 54 fédérations

Les différences culturelles sont importantes parmi les 54 fédérations qui composent l'UEFA.

Dans le cadre des différentes compétitions qu'il supervise, notre interlocuteur a ainsi pu constater que d'aucuns tentent de déborder du cadre, qu'ils considèrent davantage comme une ligne directrice que comme une incarnation du principe de la convention loi.

Il lui revient alors de mettre en œuvre des trésors de médiation et de persuasion afin que les règles édictées par l'UEFA s'appliquent de manière harmonieuse à travers l'Europe.

Une défense de fer

Nul doute que les préparatifs de l'Euro 2016 animeront ses journées et ses nuits d'ici au 10 juin.

La sécurité des stades et des fans zones constitue la priorité de l'UEFA, incarnée par le principe d'«étanchéité des sites». La mise en balance de cette contrainte et du nécessaire respect des données personnelles relève d'un réel travail d'équilibriste. Depuis le mois d'octobre, chaque

personne qui sollicite une accréditation, et notamment les fournisseurs et bénévoles, est passée au crible des enquêtes administratives.

Le mercato des tickets

La seconde priorité vise à la régulation du marché noir. Les places dans les stades de l'UEFA EURO 2016 font en effet l'objet de toutes les convoitises.

Pour le contrecarrer, l'UEFA a mis en place une plateforme officielle d'échange. Le législateur français lui fournit une réelle protection, en ayant érigé il y a plusieurs années en infraction la vente irrégulière de billets, que ce soit à la sauvette autour des stades ou de manière organisée.

Ces mesures n'empêchent cependant pas que les tickets soient revendus avant même leur impression, parfois à des



fins de blanchiment d'argent, notamment dans le chef de certains réseaux mafieux.

Le système d'attribution de ces places a fait l'objet de toutes les discussions de comptoirs en notre plat pays. En cause, la garantie offerte aux plus fidèles supporters par la fédération belge de se voir attribuer les précieux sésames en priorité. L'UEFA a laissé l'entière responsabilité aux fédérations nationales de définir le système d'attribution qui était propre à ses supporters sous réserve de lui apporter la garantie que ce système était conforme aux normes applicables.

La fibre sociale de l'UEFA

Tout aussi important qu'il soit, le budget du parfait supporter de l'été 2016 bénéficie néanmoins des largesses de l'UEFA.

Les prix sont fixés sur la base d'études et l'organisateur réalise notamment des pertes sur les places les plus modestement situées.

Le tournoi des droits nationaux en 2020

À peine l'UEFA EURO 2016 terminé, l'UEFA est déjà tournée vers le futur et l'UEFA EURO 2020. Cette édition sera la première à se dérouler dans plusieurs pays différents. Bruxelles est ville-hôte et Londres accueillera le final four.

Qui dit multiplicité des pays dit également multiplicité des droits applicables. Lors de la phase de candidature, l'UEFA a proposé un cadre juridique de base et a laissé le soin à chaque fédération de relever les règles qui ne s'intègrent pas au droit national. A ensuite débuté une phase de discussion visant à identifier une solution alternative conforme au droit national.

Seuls quatre des trente-deux pays candidats ont soulevé de telles difficultés. La majorité des fédérations, dont

la Belgique, comptent davantage sur la souplesse de l'UEFA lorsque celle-ci sera placée devant le fait accompli...

L'arbitre du tapis vert

Et quant à la corruption susceptible de peser sur la désignation des villes-

M. Lepesqueux souligne la désignation il y a plusieurs années au sein de l'UEFA d'un compliance officer, engagé à plein temps en vue notamment de surveiller le processus d'attribution et de

rendre compte au responsable de l'administration de l'UEFA.

Qui plus est, l'UEFA s'appuie sur une multiplicité de départements internes et de personnes pour l'évaluation des

Un rapport d'évaluation est systématiquement diffusé publiquement au terme du processus de désignation.

L'interview est terminée, Zambrotta tirera bientôt un fameux PSG-Manchester City mais vous en connaissez déjà



Nous vous offrons un check-up de vos assurances sans engagement de votre part.

> Contactez-nous: ch.darch@sobelfia.be

SOBELFIA-DARCHAMBEAU

Av. Van Volxem, 264 - 1190 Forest • Tél : 02 344 68 64 -FSMA 63158A

SOULAGEMENT

pour les **HABITUÉS** de la RUE DE LA SCIENCE!



Charles-Henri de la Vallée Poussin

 $oldsymbol{1}$. Chacun se souviendra de la réforme dont le Conseil d'Etat a fait l'obiet en 2014.

Celle-ci a, entre autres, instauré un nouveau mécanisme de paiement des droits de rôle dus par l'auteur de certains actes de procédures déposés devant la Haute juridiction administrative.

Antérieurement à la réforme, ces droits étaient taxés en débet, le receveur de l'enregistrement étant chargé de les recouvrer auprès des parties qui en étaient redevables. Ces créances, d'un montant généralement modeste, n'étaient toutefois pas une priorité pour le receveur qui, bien souvent, n'en poursuivait jamais le paiement.

Afin de rendre effective la perception des droits de rôle par le Trésor, la réforme de 2014 a rétabli le principe de leur acquittement obligatoire concomitamment au dépôt des actes de procédure qui y donnent lieu, sauf pour les personnes morales de droit public qui restent soumises au mécanisme de la taxation en débet.

2. Les timbres fiscaux n'existant plus, la réforme a imposé que le paiement concomitant ait lieu soit par virement soit par versement sur un compte ouvert auprès du SPF Finances.

La réforme prévoyait que le compte précité devait avoir été crédité du montant des droits dus dans un délai de 8 jours suivant la réception de l'invitation à payer envoyée par le greffe. A défaut, l'acte de procédure qui donnait lieu au paiement était réputé non accompli, avec toutes les conséquences drastiques que cela impliquait pour son auteur...

3. La brièveté du délai accordé au redevable des droits de rôle pour procéder à leur paiement, ainsi que la sévérité de la sanction attachée au non-respect de ce délai, ont été à l'origine de nombreuses sueurs froides chez les avocats habitués du Conseil d'Etat. Le risque de dépasser le délai accordé guettait à la moindre inattention, au moindre retard dans la transmission de l'invitation à payer par le client ou au moindre contretemps dans la passation et le traitement de l'ordre de virement.

4. Très rapidement après l'entrée en vigueur de la réforme de 2014, les nouvelles dispositions du règlement de procédure relatives au paiement des droits de rôle ont fait l'objet de différents recours en annulation, devant le Conseil d'Etat lui-même. Par des arrêts du 26 janvier 2016, la Haute juridiction administrative a statué sur ces recours.

Le Conseil d'Etat y estime que le fait même d'imposer le paiement de droits de rôle concomitamment à l'introduction de l'acte de procédure qui y donne lieu, ne constitue pas une restriction au droit d'accès au juge. Il en va de même des montants réclamés (150 ou 200 € selon les cas) qu'il ne juge pas prohibitifs. La Haute juridiction administrative considère également que le fait que les personnes morales de droit public échappent à l'obligation de payer les droits précités au moment de l'introduction d'un acte, fait l'objet d'une justification objective qui rend cette différence de traitement admissible au regard du principe d'égalité. Le Conseil relève, notamment, le faible risque d'insolvabilité des personnes morales de droit public.

Concernant le délai de 8 jours, en revanche, le Conseil d'Etat observe tout d'abord que la réforme n'en justifie nulle part la brièveté. Il relève ensuite que le justiciable ne dispose pas de la possibilité de payer les droits de manière anticipée et qu'il n'a en outre la maîtrise, ni de la date à laquelle l'invitation à payer lui sera envoyée, ni du temps qui sera nécessaire à son organisme bancaire pour exécuter l'ordre de virement. Le Conseil d'Etat estime ainsi que, compte-tenu de la sanction sévère attachée au non-respect du délai litigieux, celui-ci porte atteinte à la substance même du droit d'accès à la justice.

En conséquence, l'arrêt rendu annule, dans l'article 71, al. 4, du règlement de procédure, les mots « dans un délai de 8 jours à dater de la réception de la formule de virement ». Actuellement, le paiement des droits de rôle n'est ainsi plus soumis à aucun délai et peut donc intervenir valablement jusqu'à la clôture des débats. Voilà de quoi soulager bien des angoisses!

MIDIS DE LA FORMATION

Mesures judiciaires alternatives

Vendredi 13 mai 2016

Seront présentés lors de la formation :

- les cadres juridiques qui entourent les mesures judiciaires alternatives à l'emprisonnement, avec un focus particulier sur l'entrée en vigueur de la peine de *probation autonome* (prévue pour le 1^{er} mai 2016);
- la formation Prélude, mesure judiciaire alternative qui s'adresse à des auteurs d'infractions impliquant une victime « personne physique », telles que vols, coups et blessures, rébellion, dégradations ou menaces. Elle vise à responsabiliser les auteurs d'infractions par rapport au délit commis, via une expérience de groupe respectueuse encadrée par des professionnels. Les thèmes qui y sont abordés sont la citoyenneté, la gestion de conflits et la sensibilisation au point de vue des victimes.

Les intervenants sont Me **Anne Dauvrin**, avocate au barreau de Bruxelles et membre de la Commission de Probation de Bruxelles, Mmes **Isabelle Regniers**, psychologue et formatrice à l'asbl Arpège-Prélude, et **Joëlle Legrève**, criminologue et formatrice à l'asbl Arpège-Prélude.

Acquérir le réflexe européen : les directives et projets de directives en matière de droit de la défense

23 mai 2016

L'intervenant est Me Thierry Bontinck, avocat au barreau de Bruxelles

La TVA et les avocats – questions pratiques

Mercredi 25 mai 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les prestations effectuées par les avocats sont soumises à la TVA, sauf certaines exceptions.

Les nouvelles règles en vigueur continuent de soulever de nombreuses questions et la profession est confrontée chaque jour à des difficultés d'application pratique.

L'objectif de cette formation consiste à passer en revue les questions et les difficultés fréquemment soulevées et à y apporter des réponses et des solutions pratiques en tenant compte notamment des directives données par l'administration fiscale.

La formation veut répondre au mieux aux besoins concrets des participants. Pour ce faire, nous vous invitons à nous communiquer, avant le 15 mai 2016, les thèmes qui vous intéressent ou les problèmes que vous avez déjà rencontrés, à l'adresse email tva@cjbb.be. Les intervenants sélectionneront parmi les demandes les sujets à aborder lors de la formation.

Les intervenants sont Mes Laurent Tainmont et Mikel Goldrajch, avocats au barreau de Bruxelles.

L'intérêt à agir devant le Conseil du contentieux des étrangers Lundi 6 juin 2016

Les praticiens du droit des étrangers sont de plus en plus souvent confrontés à la question de l'intérêt à agir devant le Conseil du contentieux des étrangers. Ce midi de la formation entend revenir sur les règles applicables à l'intérêt à agir dans ce contentieux particulier.

Les intervenants sont Mes Katia Mélis et Noémie Segers, avocats au barreau de Bruxelles.

Lieu et heure:

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h

Participation aux frais:

Stagiaires: 10 €

Autres participants: 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation. Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « MDF + sujet de celui-ci – nom + prénom »

Formation permanente:

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Transfert conventionnel d'entreprise, transfert sous autorité de justice, changement d'employeur en cas de reprise d'actifs après faillite : aspects sociaux Lundi 13 juin 2016

Durant ce midi de la formation, nous étudierons les transferts d'entreprise au regard du droit du travail sous trois différentes formes : le transfert conventionnel d'entreprise, le transfert sous autorité de justice et le changement d'employeur en cas de reprise d'actif après faillite. Une attention particulière sera portée à la manière dont la notion de transfert conventionnel d'entreprise est appréhendée par la jurisprudence belge et européenne et l'impact de cette définition sur les opérations de transfert dont les conséquences sociales ne sont pas toujours anticipées. Nous aborderons les procédures spécifiques à mettre en place et l'information à communiquer aux travailleurs mais aussi et surtout les conséquences de ces différentes formes de transferts sur les conditions de travail.

L'intervenant est Me Sophie Berg, avocat au barreau de Bruxelles.

La réforme des marchés publics

Lundi 20 juin 2016

Les nouvelles directives européennes « Marchés publics » et « Concessions » sont en cours de transposition en droit belge. Cette nouvelle réforme entraine des changements significatifs en droit de la commande publique. Cette formation a pour objet d'attirer l'attention des praticiens sur ces principales innovations et les nouveaux réflexes à acquérir.

L'intervenant est Me Patrick Thiel, avocat au barreau de Bruxelles.

La défense des personnes accusées de terrorisme: un défi

Jeudi 23 juin 2016

La formation abordera deux questions :

- 1. La défense de personnes accusées de terrorisme : phases préparatoires et de jugement
 - · Définition des objectifs poursuivis par une telle défense
 - Défense de rupture et/ou de connivence ?
 - · Jurisprudence belge
 - · Questions de procédure et nécessité de guérilla judiciaire
 - Outils de procédure et jurisprudence de la CEDH
- 2. La défense de détenus accusés ou condamnés pour terrorisme: Les conditions de détention
 - · L'isolement des détenus "terroristes": jurisprudence pertinente de la CEDH
 - Définition et évaluation du risque
 - · Les mesures particulières de détention : inlassables luttes judiciaires

Les intervenants sont Me Christophe Marchand et Me Nicolas Cohen.

chantal Traductions pulé lFrance

Vos traductions juridiques EN TOUTES LANGUES

Au sein de notre équipe nous comptons d'anciens juristes ainsi que des traducteurs experts qui mettent à votre disposition leur expérience tant linguistique que juridique.

Tél +33 1 43208474—Fax +33 1 43203725 chantal.pule@chantalpule-traductions.com www.chantalpule-traductions.com

Inscriptions:

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

De manière subsidiaire, elles peuvent se faire par e-mail : inscriptions@ cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Attention, en cas de forte affluence :

- 1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb. be peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
- 2. Les midis de la formation sont fixés à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.





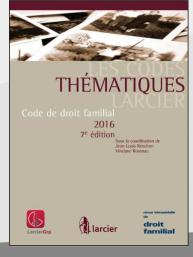
VOS OUVRAGES DE RÉFÉRENCE











Votre Code de droit familial à jour toute l'année grâce à l'application LarcierGrp

NOUVEAU
GRATUIT





Larcier | 7^e édition 2016 | 1144 p. **136,00 €** | ISBN 9782804486099

Commandez en ligne! Livraison gratuite au Benelux et en France.

LarcierGrp

www.larciergroup.com

Les références de nos distributeurs sont consultables sur notre site.

COLLOQUE

L'ÉVOLUTION DE LA JURISPRUDENCE ANTIGONE SOUS LE TRIPLE AXE, PÉNAL, SOCIAL ET FISCAL

Jeudi 26 mai 2016

La jurisprudence dite « Antigone » a, depuis l'arrêt du 14 octobre 2003, apporté un éclairage important au droit de la preuve tant en matière pénale qu'en droit social et en droit fiscal. Les plus hautes juridictions se sont toutes prononcées sur la question du respect des règles de procédure et de validité des preuves (Cour constitutionnelle, Cour de cassation, Cour européenne des droits de l'Homme). Ce colloque vise à retracer les suites données à la jurisprudence Antigone, tant d'un point de vue jurisprudentiel que législatif en matière pénale. Il vise également à découvrir, depuis l'arrêt Manon, l'évolution que cette jurisprudence a donnée à la matière de la preuve en droit social et en droit fiscal.

En effet, les justiciables confrontés à ces administrations font souvent valoir les irrégularités commises lors de contrôles ou d'enquêtes devant les tribunaux pour voir mettre à néant les procédures, souvent assorties de sanctions, menées à leur encontre. La jurisprudence « civile » a largement emprunté à la jurisprudence pénale les concepts de proportionnalité permettant très (trop ?) souvent de justifier des procédures pourtant entachées de vices.

Tout n'est pourtant pas permis, comme l'a démontré la récente jurisprudence de la Cour de cassation.

Existe-t-il encore des balises en matière de preuve, en 2016 ? C'est à cette question que tenteront de répondre les différents intervenants de ce colloque.

Programme:

14h00 Accueil par **Pierre-Yves Thoumsin**, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

14h15 Antigone : Les prémices ayant conduit à l'arrêt de la Cour de cassation du 14 octobre 2003 par **Marie-Aude Beernaert**, professeure à l'Université Catholique de Louvain

15h00 Antigone: Les évolutions législative et jurisprudentielle en droit pénal par **Pierre Monville**, avocat et assistant à l'Université de Liège en droit pénal et de la procédure pénale et **Damien Holzapfel**, avocat et assistant à l'Université Libre de Bruxelles en droit pénal et de la procédure pénale

15h45 Pause-café

16h15 Antigone : évolution en droit social par **Sylvie Lacombe**, avocat

17h00 Antigone: évolution en droit fiscal par **Sabrina Scarnà**, avocat et chargée de conférences à la Solvay Brussels School of Economics and Management

17h45 Questions / Réponses

18h00 Conclusions par Eric Carlier, avocat

18h30 Fin des travaux

Lieu : Auditoire SPF Justice (Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles)

Heure: 14h-18h30

Prix:

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur présentation de carte) : 30 €
- stagiaires non-membres et membres de la Conférence : 45 €
- Non-membres de la Conférence : 60 €

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café **avec ouvrage** est fixé à :

- stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur présentation de carte) : 65 €
- stagiaires non-membres et membres de la Conférence : 80 €
- non-membres de la Conférence : 95 €

L'Institut de formation judiciaire prendra en charge les frais

d'inscription **(sans ouvrage)** des magistrats professionnels, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire.

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Formation permanente:

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente OBFG. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions:

Inscription préalable obligatoire. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

LE KUNSTEN **FESTIVALDESARTS**

Un festival international consacré à la création contemporaine



héâtre, danse, performance, cinéma et arts plastiques : le Kunstenfestivaldesarts se consacre à la création artistique contemporaine. Il soutient et présente une trentaine d'œuvres dont la plupart, (co)produites par le festival, y sont créées. Tout à la fois pointu et accueillant, résolument contemporain, le programme du festival invite à la découverte, convoque l'imaginaire, explore des terrains inconnus.

Le Kunstenfestivaldesarts se déroule chaque année durant trois semaines au mois de mai, dans une vingtaine de théâtres et centres d'art à Bruxelles, ainsi que dans différents lieux publics de la ville.

En 2016, le festival se tiendra du 6 au 28 mai. Il prendra la forme d'une « grotte », un lieu matriciel qui fut le premier habitat des hommes. Philippe Quesne, un des artistes les plus singuliers de la scène artistique internationale, est une personnalité centrale de cette édition. Il explore les significations possibles évoquées par la grotte à travers un nouveau spectacle créé en première mondiale. C'est aussi au Kunstenfestivaldesarts que son vaste projet Welcome to Caveland! connaîtra son coup d'envoi: une communauté d'artistes, de penseurs et de spectateurs est invitée à creuser la réalité en profondeur et à la réinventer depuis les tréfonds de la caverne.

Vous trouverez le programme complet du Kunstenfestivaldesarts sur le site www.kfda.be

Soutenez le festival : les Amis du Kunstenfestivaldesarts

Parmi la trentaine d'œuvres que présente le festival, la plupart sont créées «aujourd'hui» – parfois dans toute leur belle fragilité. Créé en 2015, le Fonds des Amis du Kunstenfestivaldesarts facilitera la création d'un spectacle par édition. Il permettra au Kunstenfestivaldesarts de continuer à réaliser des projets ambitieux et risqués.

Vous êtes convaincus de la nécessité de la création artistique dans notre société? Vous voulez vous investir personnellement? Rejoignez les Amis du Kunstenfestivaldesarts et contribuez à la création d'une nouvelle œuvre.

Versez votre don sur le compte de la Fondation Roi Baudouin au BE10 0000 0000 0404 (BIC BPOTBEB1) avec la communication structurée 015/1500/00065. Tout don au-delà de 40 € par an est déductible fiscalement.

N'hésitez pas à prendre contact avec Sophie Van Stratum (0485/78.73.76 ou friends@kfda.be) pour plus d'informations sur les Amis du Kunstenfestivaldesarts.



HEARING,

un spectacle en labyrinthe de rumeurs et d'accusations

La Conférence du jeune barreau vous propose d'assister au nouveau spectacle d'Amir Reza Koohestani, Hearing, programmé au Kunstenfestivaldesarts.

Le point de départ du spectacle est une rumeur qui s'élève dans un internat en Iran : on aurait entendu une voix masculine dans le dortoir pour femmes. Une résidente aurait-elle introduit un garçon ?

Le metteur en scène nous perd dans un labyrinthe de rumeurs et d'accusations. La parole se double d'un discours parallèle, allusif, et la complexité narrative est encore exacerbée par l'usage d'une caméra qui filme les coulisses de l'action. Produisant un vertige de significations, la répétition et la multiplication des points de vue brouillent la frontière entre réalité et fiction. Le spectre d'une société répressive hante la pièce. Ces femmes aspirent à renverser les conventions asphyxiantes mais elles s'enferment elles-mêmes dans un système oppressif.

Comme toujours chez Koohestani, une mise en scène minimale, d'une grande justesse, sert un texte incisif et profondément émouvant. Hearing est une méditation sur l'absence et la menace latente. La vérité éclatera-t-elle au grand jour ?

Amir Reza Koohestani est né à Chiraz en Iran en 1978. Avec sa compagnie Mehr Theatre Group, ils ont reçu de nombreux prix

et parcourent le monde avec leurs spectacles. Après le Kunstenfestivaldesarts, Hearing sera présenté au Festival d'Avignon et au festival d'Automne à Paris.

Lieu: Palais des Beaux-Arts, Rue Ravenstein, 23 à 1000 Bruxelles

Date et heure: mardi 24 mai 2016 à 20h30

• Membres de la Conférence : 15 €

• Non-membres de la Conférence : 20 €

• Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la représentation.

Inscription

Inscriptions via notre site web: www.cjbb.be et sur paiement préalable.

Le nombre de participants est limité à 20 personnes.

Le droit d'inscription n'est pas remboursable.

SOIRÉE D'INITIATION AU TANGO **ARGENTINO**

17 mai 2016

Une soirée envoûtante : à peine une heure et vous pourrez déjà goûter aux plaisirs du TANGO.

Une soirée joyeuse et **décontractée** : des professeurs exceptionnels pour nous apprendre de façon ludique.

Une soirée **inoubliable** dans un cadre idéal : le BAO (Bouche à Oreille) est un ancien couvent réaménagé en salle de spectacle. L'édifice et la décoration valent déjà le détour!

C'est raffiné, c'est glamour.

Découvrir une nouvelle danse peut marquer un tournant dans notre vie, apporter de la légèreté, de l'émotion et de la sensualité.

Découvrir le Tango peut s'avérer un chemin de non-retour tellement c'est plaisant!

Danse de couple par excellence, le Tango est addictif.

Nosotros Tango Club est une école créée par une jeune Argentine il y

a 13 ans déjà. Aujourd'hui, c'est une des plus grandes écoles à Bruxelles et une des plus authentiques. Davantage d'information sur son site : www.tangoargentino.be

Ne ratez pas cette opportunité, venez découvrir, faire vos premiers pas et

restez boire un verre avec nous!

Lieu: Rue Félix Hap 11 à 1040 Bruxelles.

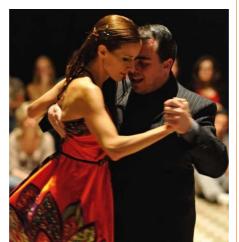
Heure : Soirée de 19h30 à 22h / Initiation de 19h30 à

Prix: 15 € par personne (et 10 € pour stagiaires)

Le bar sera ouvert.

Inscription:

Inscriptions via notre site internet www. cjbb.be



DÎNER DES PRIX BOELS

19 mai 2016

Si l'exercice de plaidoirie est avant tout une obligation du stage, il est aussi l'occasion de mettre à l'honneur dix stagiaires talentueux qui ont su se démarquer, par leurs qualités oratoires, des quelques deux cents avocats stagiaires ayant présenté, pour cette année judiciaire, leur exercice. Ceux-ci auront la grande fierté d'avoir été nommés au « prix Boels ».

Ce dîner convivial rassemblera ces 10 candidats, leurs patrons, d'anciens prix, et tous les autres qui auront eu la bonne idée de venir les entourer et les féliciter pour leur exploit. Il se clôturera par la proclamation des deux lauréats de cette année 2016.

Lieu: Brasserie des étangs Mellaerts - Boulevard du Souverain 275, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Heure: 19h45

- Stagiaires membres de la Conférence : 40 €
- Membres de la Conférence et stagiaires non-membres : 45 €
- Non-membres : 50 €

Inscription:

Inscription préalable obligatoire pour le 13 mai 2015 au plus tard via le site internet de la Conférence www.cjbb.be.

Coordonnées bancaires de la Conférence du jeune barreau :

IBAN BE68 6300 2151 2134 (en référence: « nom + prénom + prix Boels »).

Renseignements complémentaires :

Au secrétariat de la Conférence du jeune barreau, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02/508.66.43.

PRIX LE JEUNE ET JANSON

25 mai 2016

Au mois de mai, le printemps est aussi celui de l'éloquence. On y voit fleurir le talent de jeunes avocats venus se disputer les prestigieux prix Le Jeune et Janson.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et troisième année. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'originalité.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury.

Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots: instruire, plaire et émouvoir. Docere, placere, movere.

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau... ils sauront vous convaincre de relever

La promotion de cette année portera le nom de John Kirkpatrick.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 20 mai 2016 au plus tard, par courriel: secretariat@cjbb.be.

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.

Lieu: Palais de justice - salle 1.33

Heure: 16h00 Prix: gratuit

Inscription: pour le 20 mai 2016 au

plus tard, par courriel: secretariat@cjbb.be.

La proclamation des résultats du prix d'éloquence sera suivie d'un dîner convivial. Les lauréats, les participants au concours, leurs amis et les membres de leur famille sont tous chaleureusement conviés à s'inscrire au dîner des Prix Lejeune et Janson qui aura lieu au restaurant « L'Arrière-Pays » à 19h30.

Inscription préalable requise pour le 20 mai 2016 au plus tard.

Lieu: L'Arrière-Pays, rue des Minimes 60 à 1000 Bruxelles

Heure: 19h30

Prix: 40 € pour les membres et 45 € pour les non-membres. Le prix inclut un menu 3 services, boissons comprises.

Inscription: pour le 20 mai 2016 au

plus tard, par courriel: secretariat@cjbb.be.



prix Le Jeune 2015



Me Martin Detiers, prix Janson 2015

TOURNOI DE GOLF

27 mai 2016

La Conférence vous convie à son traditionnel tournoi de golf.

Confrères golfeurs de Belgique, vous êtes tous les bienvenus!

L'occasion vous est donnée de venir vous détendre et de faire du sport dans le cadre privilégié du Royal Golf Club de Waterloo, sur le terrain de la Marache.

Programme de la journée :

- de 12h à 14h30 : départs (rendez-vous 30 minutes avant le départ souhaité au caddy master)
- 19h : remise des prix suivi du dîner

Lieu: Royal Waterloo Golf Club - Vieux chemin de Wavre, 50 à 1380 Lasne

- Terrain de la Marache

Heure: 12h00

Prix:

Inscription au tournoi (pour tous): 10 €

Green fee pour les non-membres (hcp maxi = 28.4) : 65 €

Dîner (3 services + forfait eaux, café et 1/2 bouteille de vin/pers.) : 45 €

Inscription:

L'inscription préalable et obligatoire se fait auprès du secrétariat de la Conférence (secretariat@cjbb.be) pour le 15 mai 2016 au plus tard en pré-

- Votre handicap et votre n° de licence
- Votre partenaire éventuel/ou si vous cherchez à composer une équipe (équipes de 2 ou 3)
- Votre présence au diner

Paiement préalable au crédit du compte bancaire de la Conférence IBAN : BE68 6300 2151 2134 BIC: BBRUBEBB avec la référence « nom + prénom - tournoi de golf / dîner »

LA GRANDE REVUE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

9 juin 2016

Le 9 juin prochain, ne manquez pas la Grande Revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles! Evénement judiciaire annuel incontournable, la Revue n'épargnera ni les magistrats, ni les avocats. Ecrite, interprétée et conçue par des avocats, ce spectacle mêlera, comme toujours, le chant, les danses et les sketches. Stagiaires, n'oubliez pas de rappeler la tradition à vos patrons : ils se doivent de vous inviter pour célébrer la fin de l'année judiciaire. La représentation sera suivie d'un buffet et d'une soirée dansante.

Lieu: Centre culturel d'Uccle - Rue Rouge, 47 - 1180 Uccle

Heure: 19h30 (début du spectacle à 20h15 précises)

- Stagiaires membres de la Conférence et leur conjoint : 35 € (avec le buf-
- Stagiaires non-membres et leur conjoint, ainsi que les autres membres de la Conférence : 45 € (avec le buffet : 55 €).

- Non-membres de la Conférence : 55 € (avec le buffet : 75 €).

En cas de réservation et de payement avant le 30 mai 2016, à minuit, une réduction de 5€ sera accordée sur le tarif applicable

Réservation préalable obligatoire pour le 5 juin 2016 au plus tard sur le site www.cjbb.be.

Merci de préciser votre nom, prénom, la catégorie (avec ou sans buffet) et le nombre de places souhaitées.

Le nombre de places étant limité à la capacité de la salle, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements. Paiement au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (IBAN BE68 6300 2151 2134 - BIC BBRUBEBB) en indiquant : « Grande Revue 2016 » et le nom de la (ou des) personne(s) inscrite(s).

Tenue de ville exigée



TOURNOI DE TENNIS ET INITIATION AU HOCKEY POUR LES ENFANTS

12 juin 2016

Le traditionnel tournoi de tennis de la Conférence du jeune barreau se déroulera le 12 juin prochain, pour le plus grand plaisir de ses adeptes.

Comme chaque année, ce tournoi est ouvert à tous et propose des matchs de toutes catégories (simples, doubles, doubles mixtes) et tous niveaux.

Cette journée représente une agréable occasion pour les avocats de se rencontrer dans un environnement dépassant le cadre strictement professionnel avant de se retrouver aux assemblées générales de fin d'année

L'accueil des participants (tenue blanche exigée) se fera dès 9h00 du matin afin de lancer les premiers matchs au plus tard à 9h30. Les finales se joueront en fin de journée.

Spectateurs et sportifs pourront se sustenter tout au long de la journée.

Le jeune barreau organisera simultanément une après-midi « animation hockey » pour les enfants, puisque le Léo dispose de terrains à seulement quelques dizaines de mètres de ceux de tennis.

Après l'effort, le réconfort : les participants seront ensuite invités à se retrouver autour d'un diner convivial et à assister à la remise des prix aux gagnants des différentes catégories.

Ce sera aussi l'occasion de vous présenter les futurs candidats à la Commission administrative de la Conférence du jeune barreau ainsi qu'aux élections au Conseil de l'ordre et au dauphinat.

Alors, tous à vos raquettes, on vous attend de pied ferme et en pleine

Lieu: Au Royal Léopold, Avenue Adolphe Dupuich, 42 à 1180 Bruxelles



Heure:

de 9h30 à 19h00 (tennis) et de 14h30 à 18h00 (hockey) Diner à partir de 19h00

Prix:

Tournoi de tennis:

Membres: 25 € - Non-membres: 30 € Initiation au hockey: 5 € par enfant

Dîner:

Membres: 35 € - Non-membres: 40 €

Inscription:

Inscriptions préalables et obligatoires pour le 4 juin 2016 au plus tard via le site internet www.cjbb.be



Communiqué de presse

www.questions-justice.be

Un nouveau site d'informations sur la justice conçu pour les 16-18 ans

Bruxelles, le 9 mars 2016

Après www.justice-en-ligne.be, créé en 2009, l'Institut d'études sur la Justice inaugure le site www.questions-justice. be. Destiné à tous mais plus spécialement aux « 16-18 ans », ce site vise à expliquer expliquer la Justice et les enjeux de son fonctionnement pour la société dans son ensemble, et ce dans une perspective de promotion des droits de l'homme et des valeurs de la démocratie. Un projet soutenu par la Fondation Bernheim.

Informer, expliquer et débattre

Chaque jour, l'actualité évoque l'intervention de la justice dans les sujets de société, plus sensibles les uns que les autres. Le site Questions-Justice a pour objectif d'expliquer, de décoder et de mettre en perspective l'actualité foisonnante autour de la Justice et de ses acteurs, autour des incompréhensions qu'elle suscite parfois mais aussi des valeurs qu'elle porte. Cela n'exclut évidemment pas la démarche critique. Les plus éminents spécialistes (pas seulement des professionnels du droit et de la Justice) y aborderont diverses thématiques, et ce dans un langage réellement accessible et selon une démarche interactive : il ne s'agit pas d'« apporter-la-bonne-parolede-ceux-qui-savent » mais de nouer un débat

Les rouages de la justice





Une juge au tribunal de la jeunesse explique son métier et sa démarche

Qui n'a jamais entendu parler du tribunal de la jeunesse ? Mais le connaîl-on vraiment 7 C'est ce que Questions-Justice vous propose dans la vidéo ci-dessous. Il s'agit d'une interview d'une juge au tribunal de la jeunesse donnée à trois adolescentes. Elle y expose

Lire la suite

au sein duquel le citoyen occupe une place centrale. Questions-Justice collaborera avec divers organismes liés à la jeunesse au sein de l'enseignement mais aussi en dehors. Il sera à l'écoute des jeunes, citoyens en herbe, et de ceux qui les entourent pour prendre le pouls de leurs préoccupations afin de les traiter sur le site.

Un contenu diversifié

Le site propose un explicatif structuré des rouages de la justice (métiers, mode d'emploi des procès, droits des criminels, etc.). Il aborde également les questions juridiques dans des articles liés directement à l'actualité, traitée de manière brève ou plus étoffée avec « L'actualité commentée » (un procès retentissant, une procédure qui pose question...). D'autre part, des fiches explicatives sont concues pour mieux comprendre le fonctionnement de la justice (ses principes, ses acteurs, ses procédures...) et un lexique clarifie le jargon professionnel et les termes évoqués dans les dossiers. Enfin, des vidéos de témoignages de professionnels de la justice, interviewés par des adolescents, sont proposées pour aborder certaines questions dans un langage accessible à tous.

À l'heure où l'enseignement s'ouvre davantage à la citoyenneté et où un « encadrement pédagogique alternatif » abordant ces questions voit le jour (les bien mal nommés « cours de rien »), ce site répond à un réel besoin. Son aire de diffusion dépassera d'ailleurs largement le domaine de l'enseignement.

Pour toute information complémentaire – contact presse: questionsjusticebe@gmail.com

Questions-Justice.be













Accueil

PRÉSENTATION DES **CANDIDATS** AU **BÂTONNAT**

Michel Forges



Simon Menschaert

omme le bâtonnier Jacques De Gavre avait raison de dire que l'avocat est le seul contre-pouvoir légal.

Michel Forges s'inscrit en droite ligne de cette vision de notre profession, tant il a depuis toujours été un avocat de convictions et d'actions, sans jamais pour autant délaisser le dialogue et l'ouverture d'esprit qui le caractérisent.

Déjà stagiaire, le sujet de son premier cercle Marin donnait le ton: « Stagiaire, vouloir ou pouvoir ».

Non, Michel n'est définitivement pas dans le paraître, mais bien dans le savoir-être.

Combien d'entre nous savent qu'il est membre de l'équipe de confrères à la base de l'annulation par la Cour constitutionnelle de la disposition de la loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur instituant la responsabilité personnelle des avocats, ou encore du recours qu'il a intenté contre la loi du 14 février 2014 sur l'obligation d'être titulaire d'une attestation de formation en Cassation pénale?

Si peu le savent, c'est aussi parce que Michel n'est pas de ceux qui le crient sur tous les toits, et c'est tant mieux.

Michel a été mon patron de stage pour mon plus grand bonheur ; son écoute et son humanité ont créé un lien indéfectible avec tous ses stagiaires, le premier étant d'ailleurs devenu son associé.

Le barreau a toutes les raisons de lui accorder sa confiance. Il fait partie de ces hommes devant lesquels nous n'aurons aucune crainte à nous expliquer, rien de ce qui est humain ne lui est étranger.

Ancien membre du conseil de l'Ordre, il est un confrère attaché à une déontologie moderne qui tient compte de la diversité des avocats et de la pluralité des structures de notre barreau.

Michel Forges, c'est la création de son cabinet, plusieurs charges d'enseignement à l'université, ancien professeur CAPA et membre du conseil de l'ordre, membre de la commission des petites structures, juge suppléant, arbitre, liquidateur de sociétés ou encore médiateur civil et commercial agréé.

Qu'il ne m'en veuille pas d'oublier certains de ses titres - un dernier cependant, essentiel à ses yeux : grand-père depuis peu!



Du fond donc, il y en a. Mais la forme n'est pas en reste.

Le barreau ne pourra que s'enorgueillir d'avoir un tel orateur pour le représenter. Prix Boels, prix Janson, prix de la Francophonie, premier prix au concours de Caen.

Michel Forges, c'est un esprit libre et original au service d'un barreau qui ne l'est pas moins.

Je terminerai donc en citant mon candidat :

« J'entends préserver l'indépendance des avocats, renforcer la confiance, maintenir le droit de choisir sa structure et concilier les valeurs du barreau avec la modernité : la diversité des missions de l'avocat est la meilleure garantie de son rayonnement, et je veillerai à ce qu'elle soit sauvegardée ».

Michel Forges c'est finalement une véritable personnalité de fond servie par d'indéniables qualités de forme.

Et vive la diversité!



Thierry Bontinck

Cercle Marin afin d'évoquer sa passion pour la politique. Un certain Charles Michel.

En 2007, Thierry est élu membre du conseil de l'Ordre. Sa passion pour la déontologie l'amène à devenir secrétaire de l'Ordre en 2009. Depuis 2010, il donne d'ailleurs, chaque année, le cours de déontologie dans le cadre des cours CAPA. De 2008 à 2010, il a été membre de la commission déontologie de l'OBFG. Depuis 2012, il est membre effectif du conseil de discipline du ressort de la Cour d'appel de Bruxelles.



Antoine Leroy

Par ailleurs, Thierry fait partie du comité de rédaction du Journal des tribunaux depuis une dizaine d'années. Il enseigne le droit européen à l'école de formation du barreau de Paris et est membre de la commission Europe de l'OBFG. Il a été membre du Comité exécutif et du Bureau de l'Union des Avocats européens jusqu'en 2005. Ses matières préférentielles sont le droit de l'Union européenne, le droit de la distribution et de la concurrence, ainsi que le droit de la fonction publique européenne qui l'amènent régulièrement à rendre des avis ou à plaider tant à Bruxelles qu'à Luxembourg.

Thierry a également un intérêt marqué pour les droits de l'homme et il est ainsi vice-président de l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Bruxelles, trésorier de l'Institut européen des droits de l'homme et membre du jury du prix Trarieux.

Avant tout, il est surtout le papa de Raphaël, Chiara, Macha et le compagnon de Tamara Hoogstoel, elle aussi avocate au Barreau de Bruxelles. Il adore l'histoire, les biographies et la littérature. Si vous voulez le croiser en dehors du palais ou de son cabinet, rendez-vous de préférence dans une brasserie, tard le soir, à Paris ou à Bruxelles, ou la tête pressée est maison et le vin rouge un peu rocailleux. Ou alors le week-end sur la digue, à la côte belge, voire encore au Parc Astrid un soir de match.

Vous y rencontrerez quelqu'un dont l'engagement est sincère, qui a muri une véritable réflexion à propos d'un barreau qu'il affectionne et connaît bien. Depuis de nombreux mois, il rencontre des confrères, matin, midi et soir. Il se tient d'ailleurs à votre disposition pour vous rencontrer et échanger à propos des multiples défis auxquels le barreau est et sera confronté. Il connaît les préoccupations des avocats stagiaires, des bajistes, des *managing partners* des grandes associations ou des membres de la liste E. Aujourd'hui, il est prêt. Si vous le souhaitez, il sera, à 49 ans, notre prochain bâtonnier.

près une candidature en droit à Saint-Louis et une licence à Louvain-la-Neuve, Thierry Bontinck poursuit sa formation par un master en études juridiques européennes au Collège d'Europe à Bruges. Il entame, en 1995, son stage dans une structure internationale puis rejoint le cabinet de Jean Cruyplants dont il sera le stagiaire, le collaborateur puis l'associé. En janvier 2009, il rejoint l'association Dal & Veldekens. Il en sera le managing partner jusqu'à l'été dernier, date de la création de l'association DALDEWOLF.

Très rapidement, Thierry a souhaité s'impliquer dans la vie du barreau et est ainsi devenu commissaire de la Conférence du jeune barreau en 1999. Six ans plus tard, il prononce le discours de rentrée et réhabilite la figure de Casanova. En 2006, il devient président de la Conférence du jeune barreau et reçoit lors de grandes conférences le Ministre de la justice et Robert Badinter notamment, mais aussi une Joëlle Milquet pendue à son GSM lors de la Conférence Berryer, le soir de la diffusion de l'émission BYE BYE BELGIUM. Durant la présidence de Xavier Grognard, il présente un jeune stagiaire venu s'exprimer à la Tribune du

ASSEMBLÉE **GÉNÉRALE**



Mes chers Confrères,

A la veille de la fin de l'année judiciaire, la Conférence du jeune barreau se réunira pour renouveler une partie de son équipe.

A cette occasion, nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle de la Conférence du jeune barreau qui aura lieu le mercredi 23 juin 2016 à 15 heures au Palais de justice (salle 0.23).

La présente invitation tient lieu de convocation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport de la secrétaire de la commission administrative.
- Rapport du trésorier de la commission administrative.

- Approbation des comptes et décharge aux membres de la commission administrative 2015-2016.
- Election de la commission administrative pour l'année judiciaire 2015-2016:
 - Election d'un président et d'un vice-président en remplacement de Maître Pierre-Yves Thoumsin et de Maître Guillaume Sneessens sortants et non rééligibles.
 - Election de l'orateur de rentrée pour l'année judiciaire 2017-2018.
 - · Election de cinq membres de la Commission administrative en remplacement de Maître Melissa Sayeh, Maître Jerôme Henri, Maître Sarah Ben Messaoud, Maître Camille Cornil, et Maître Céline Wiard, sortants et non rééligibles.

23 JUIN 2016



n application de l'article 22 des statuts de l'asbl, les candidatures à la commission administrative doivent être adressées par écrit, sous le parrainage de dix membres de la Conférence au moins, pour le 8 juin 2016 au plus tard, au président de la Conférence à l'adresse du secrétariat sis au Palais de justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles. Seuls les avocats du barreau de Bruxelles, membres et en règle de cotisation, pourront présenter leur candidature et prendre part au vote. Les membres pourront se faire représenter pour le vote lors de l'assemblée générale moyennant une procuration écrite, conformément au modèle arrêté par la commission administrative (disponible au secrétariat du jeune barreau) et mentionnant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils autorisent leur mandataire à voter en leur nom. Chaque membre prenant part au vote ne pourra être porteur que d'une procuration maximum.







2 AVOCATS 1 RESTO







Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

Situation

Audrey (A.): Situé dans la rue Jourdan, perpendiculaire au goulet Louise, le G-Spud a remplacé le Very Deli il y a quelques mois, au grand bonheur de nos consœurs et confrères soucieux de leur ligne sans vouloir mourir de faim. Le concept est semblable : on compose en direct une salade variée, sauf qu'au milieu, on trouvera obligatoirement une énorme patate. Miam! La déco est super zen : bois clair et lambris blancs. On s'y sent bien, au calme, même si c'est souvent rempli à l'heure de pointe. Comme toutes les adresses de la rue, jolie terrasse dès les premiers rayons de soleil.

François (F.): A deux pas du palais, l'endroit accueille confrères, magistrats et jeunes bobonnes à cheveux pas encore mauves qui font leur shopping. Si la grande table commune attirera sans doute les plus gauchistes d'entre vous, ceux qui veulent éviter les conversations de leurs voisins auront heureusement la possibilité de trouver une table, sauf entre 11h30 et 14h00.

Service

A.: Le personnel est souriant et jamais avare d'un lardon ou d'une crevette en supplément. Les patrons, souvent présents, sont affables et tiennent à ce que leur clientèle se sente bien. Toujours propre, toujours frais, l'adresse a vraiment gagné à être rénovée.

F.: Bon, on est dans un self, le service est par nature minimaliste. Dans un grand esprit de partage entre le personnel et les clients, ces derniers sont invités à débarrasser eux-mêmes leur plateau, un peu comme au Quick, sauf qu'il faut en plus répartir la vaisselle et les déchets entre différents récipients. Dommage qu'ils ne recyclent pas les PMC, ça aurait ajouté un côté écolo à cette adresse bobo sympathique.













Repas

A.: Avec une douzaine de possibilités de salades (toujours avec une patate au milieu), chaudes ou froides, une suggestion de la semaine et la possibilité de composer soi-même sa « Spud », on y va, on y retourne, et on y retourne encore. Miam! Le concept est original et contrairement aux apparences, on a plus faim, sans être particulièrement bourré. Diététique et frais à la fois : que demande le peuple ? Pour ceux qui ne veulent rien faire comme tout le monde, choix de sandwiches dans le frigo.

F.: C'est vrai que c'est bon. L'idée de mettre une énorme patate au milieu d'une salade supposée par nature être diététique peut surprendre, mais renseignement pris, il semblerait que la pomme de terre cuite au four n'ait pas les mêmes vertus caloriques que sa cousine fritte. Carnivores et gourmands, vos choix seront plus réduits que les végétaliens et autres mangeurs de graines, mais il y a de quoi faire : Spud bolognaise, Spud niçoise, Spud César... c'est appétissant, gourmand et, il parait, bon pour la santé!

Conclusion

L'ancien Very Deli, tant apprécié de nos consœurs affamées, a vite trouvé un remplaçant de choix avec le G-Spud. Original, frais, délicieux, pas cher, vous trouverez là l'endroit idéal pour un lunch à deux pas du palais.

Alors, armez-vous de patience quand la file est un peu trop longue... et bonne patate!



e temps semble s'y être arrêté à l'époque des mousquetaires. En déambulant dans les ruelles, entre les maisons à pans de bois, vous pourrez vous persuader de vous promener dans une autre époque. Troyes est un joyau, et nous y poserons nos bagages le temps d'un petit week-end.

La capitale historique de la Champagne vaut le détour, mais sa région également : l'été indien sur les vignes de la Champagne, les rayons de soleil sur les plages des lacs de la forêt d'Orient, la finesse des bulles de champagne, la richesse culturelle de la ville... Rien ne vous sera épargné.

La Conférence du jeune barreau vous concocte un programme culturello-sportivo-festif à faire pâlir d'envie ceux qui auraient oublié de réserver à temps!

Ambiance chaleureuse garantie dès le départ, en car, du Palais de justice le vendredi 30 septembre à 14h.

Alors n'hésitez plus, réservez dès à présent, les places sont limitées!

Plus d'informations à venir sur www.cjbb.be







175 ANS DE CONFÉRENCE



La Conférence du jeune barreau de Bruxelles fête cette année ses 175 ans. A l'initiative de Jean Cruyplants pour les 150 ans, la Conférence publiait une rétrospective des années 1841-1991. Cet ouvrage peut désormais être consulté sur

A l'occasion des 175 ans, les présidents des années 1991-2015 reviennent sur leurs plus beaux souvenirs.

Les archives de la Conférence sont régulièrement mises à jour sur notre site www.cjbb.be. Vous y retrouverez notamment les discours de rentrée et les anciens périodiques.

Pierre Winand: 1999 - 2000

La rentrée de l'an 2000

out a commencé par une présentation, en partie chantée, par mon ami Jean-Pierre Bette, comme candidat au poste de Directeur de la Conférence. A l'époque on se présentait en effet

aux suffrages des membres de la Conférence, non pour être élu Vice-président, mais bien Directeur. Et c'est donc en cette qualité que j'ai été élu en juin 1997, un vieux rêve, tandis que Geneviève Tassin devenait Vice-présidente et Michel Vlies Président. Nous avions donc à l'époque deux années pour nous préparer à celle durant laquelle nous allions présider aux destinées de la Conférence.

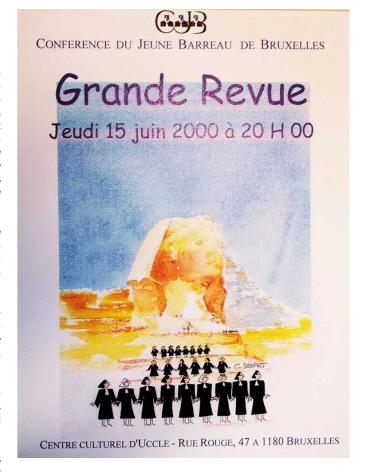
Comme Directeur, le travail essentiel était de présider les exercices de plaidoirie, et comme Vice-président d'être membre de la commission du stage avec le Dauphin de l'Ordre et de préparer son année de présidence. Et pour moi quelle année : celle du passage, attendu par beaucoup, et craint par d'autres, à l'an 2000.

Mais n'allons pas trop vite... J'étais entouré au Directoire par Xavier Grognard comme Vice-Président, Jean-Marc Gollier comme Directeur, Geneviève Tassin comme Ancienne présidente, et Alain Guilmot comme Orateur de rentrée, sous le regard bienveillant de notre ange gardien à tous, Régine Waterman.

Ma commission se composait de Loïc Pelzer (secrétaire et rédacteur en chef de la Conférence), de Marc Dal (Trésorier), d'Anne Braspennincx, de Claire Bruyneel, de Sophie Wintgens, de Sébastien Evrard, de Miguel Troncoso Ferrer, de Mehdi Aboudi et de Thierry Bontinck.

Notre périodique « La Conférence » était à l'époque un bimensuel. Les couvertures furent confiées à des artistes issus de la famille judiciaire : Me Louis Van Bunnen, M. Jean-Marie La Haye, vice-président du tribunal de commerce, Mme Corinne Desmet, greffière, et Me Frans Magnée, tandis que la couverture du numéro de janvier-février 2000 reprenait un florilège des formats et présentations au cours des années.

Une rubrique récurrente, intitulée « Honneur à la robe » évoquait dans chaque numéro le souvenir de confrères éminents, honneurs de la profession, mais parfois un peu oubliés. Furent ainsi évoqués Me Louis Braffort ou « Le destin extraordinaire d'un héros ordinaire » sous la plume



du futur bâtonnier Jean Cruyplants, Me Octave Maus ou « Trentes années de lutte pour l'Art » par Me Pierre Corvilain, Me Jean Thévenet ou « La traversée du siècle » par Me Olivier Collon et Mes Jules Le Jeune et Paul Janson ou « L'éloquence récompensée » par Me Xavier Magnée, président des prix du même nom. Dans le premier numéro de l'an 2000, Me Véronique Laurent nous rappelait la personnalité attachante de Me Stella Wolff ou « La passion raisonnable ».

C'est sous le préau du Lycée Dachbeeck illuminé comme jamais, que cette année de présidence commença par le cocktail du 29 juin 1999. Celui-ci fut suivi par de très nombreuses activités. Il y eut ainsi la découverte de la coupole du Palais de justice dès septembre, puis de ses caves en mars. Le week-end de détente nous amena dans la petite Suisse Luxembourgeoise et la visite de Vianden et de sa fête des noix.

La Tribune des Grandes Conférences acceuillit M. Jean d'Ormesson de l'Académie française, puis le philosophe André Comte-Sponville. Deux belles soirées et de beaux souvenirs. Moins agréable : l'heure passée devant les portes en bronze de notre palais, à excuser l'annulation surprise, le matin même, par M. Maurice Béjart de la Conférence qu'il devait y donner le soir. Soi-disant souffrant, je le découvrais quelques heures plus tard à la télévision, se promenant dans la Galerie du Roi devant les caméras de la BRT. Un grand chorégraphe donc, mais un monsieur peu fiable.

Le Cercle marin donna la parole à nos jeunes confrères Me Georgy Manalis, Me Gérard Kuyper, puis à notre futur Premier ministre Me Charles Michel sur « le sens et les fondements de l'engagement politique ».

En dehors des traditionnels dîners et des activités sportives habituelles, il y eut aussi des visites d'expositions (Europalia 99 Hongrie, James Ensor, Trillenium Expo 2000 à la Basilique de Koekelberg, et « L'opéra. Un chant d'étoiles » dans les ateliers de la Monnaie), des soirées théâtrales (« Mata-Hari » au Palais de justice, « Femmes » au Théâtre le Public), un spectacle musical (« La Belle et la bête ») et une conférence-promenade à l'abbaye de la Cambre.

Un de mes plus beaux souvenirs reste le palais littéraire et artistique que nous ont offert Me Isabelle Schyns (soprano), actuelle présidente du tribunal de la famille et M. l'Avocat général Jean-Pierre Spreutels (organiste) en l'Eglise Saint Jean-Baptiste du Béguinage, au milieu des sans-papiers. Un rêve dont Me Olivier Collon écrira ensuite: « A la fin du concert, les sans-papiers offraient les chips et trinquaient avec les procureurs... J'ai quitté l'église, me suis réveillé. Sous mon oreiller, il y

avait la carte de membre du ieune barreau ».

Il y eut bien sûr des mini-recyclages et des colloques parmi lesquels j'épinglerai celui qui se tint en février 2000 dans la Maison des Parlementaires, sous la directon scientifique de Messieurs Patrick Mandoux et Hugues Dumont : «Pas de liberté pour les ennemis de la liberté? Groupements liberticides et droit ».

Le traditionnel voyage se déroula en Egypte avec deux croisières, sur le lac Nasser, d'abord puis sur le Nil, mais



aussi la visite de Denderah et d'Abydos sous escorte militaire, et enfin quelques jours au Caire. Deux souvenirs mémorables : la croisière sur le lac Nasser, sur un bâteau dont nous étions seuls passagers, et dont nous avions vidé, dès l'escale d'Abou-Simbel, les réserves de vin rosé (nous avons vu l'équipage faire le tour des autres bâteaux pour nous ré-approvisionner), et le changement de tenue dans le bus en route pour la résidence de l'ambassadeur de Belgique. De la « saharienne » à la tenue de soirée pour y être présentables et ce, sous le regard amusé des Caïrotes. Je remercie Marianne Droinet pour son amitié et l'assistance continue qu'elle m'a apportée durant ce voyage.

Le 3 avril 2000, la « revue des revues », une tradition qui avait lieu tous les trois ans, mais s'est un peu perdue depuis, rassemblait au Bouche à oreille, tous les anciens commissaires, revuistes et auteurs, pour y applaudir des anciens ou récents succès des revues. Un grand moment.

Deux autres très grands moments furent, bien entendu, la rentrée judiciaire de l'an 2000 au Palais de justice et la grande revue. Cela faisait parait-il plus de 60 ans que la Conférence ne recevait plus l'autorisation d'investir la salle des pas perdus pour le banquet de la rentrée, et je ne remercierai jamais assez M. le Bâtonnier Pascal Vanderveeren de m'avoir soutenu dans ce projet, M. Pierre Marchal, Premier président de la Cour de cassation et M. Jean-Marie Piret, Procureur général de la Cour de cassation de m'avoir fait confiance et de l'avoir permis. Pas moins de trois jours furent nécessaires à l'installation des éclairages et de la sonorisation nécessaire. Plus de 2000 bougies donnaient au Palais une allure féérique. Et le banquet du samedi 15 janvier 2000 rassembla plus de 1.200 couverts. La petite revue, qui avait pour thème « La guerre des étoiles », voyait la reine Gérardala affronter le méchant Verwilghor. Cette soirée reste dans toutes les mémoires, et lorsque, vers 7 heures du matin, il fallut bien me résoudre à éteindre la sono, plus de 500 confrères enthousiastes occupaient toujours la piste de danse. Un magnifique souvenir, même s'il y eut ensuite un moment difficile, lorsque M. le Premier président de la Cour de Cassation se fut plaint de ce qu'un des participants s'était permis de venir uriner sur la porte de son anti-chambre...

La grande revue du 15 juin 2000, mise en scène par Patrick Thomas, et sous la direction musicale de Jean-François Maljean ne reprenait que des chansons ayant participé aux concours de l'Eurovision, et la plupart des sketches avaient été écrits par les acteurs eux-mêmes, une jeune équipe toute neuve qui s'investit à fond dans « leur » revue. Le succès fut immédiat, les applaudissements nourris dès les premières minutes et jusqu'au final (toute la salle debout) et mon émotion telle que j'oubliais les noms de certains au moment de les féliciter. Permettez-moi donc de les remercier encore en les citant ici : Serge Bouganim, Solange Cicurel, Daniela Coco, Amboise Colombani, Florence Desternes, Noellia Diaz, Séverine Evrard, Laurent Kennes, Alexis Lejeune, Bruno Meeus, Catherine Mergan, Ileana Rosselli, Laurence Vandenhoute, Esmeralda Vandewalle et Laurent Verbraken. L'année se terminait comme elle avait commencée, en musique.

Une de mes grandes fiertés restera que pas moins de trois de mes commissaires et mon prix Boels de 1997, Me Lucien Kalenga, devinrent à leur tour présidents de la Conférence... avant d'autres destinées.

Lucien Kalenga: 2008 - 2009

voquer une année de présidence en quelques lignes? Périlleux exercice... Qu'il nous soit permis de nous y atteler sous la forme d'un abécédaire non exhaustif.

Assemblée générale - Celle du 19 juin 2008, au cours de laquelle la Conférence aura confié avec enthousiasme son destin à la Commission admi-

nistrative pour l'année à venir, à mes yeux, une dream team : Emmanuel Plasschaert, Marc Dal, Antoine Leroy, Candice Fastrez, Marie Rousseau, Rocco Spagnuolo, Olivier Mallinus, Marie Dupont, Benjamine Bovy, Pierre Huybrechts, Pierre Paulus de Châtelet, Dimitri de Beco, sans oublier notre nouvelle secrétaire administrative, Dominique Dara.

Corpus Delicti – La superbe exposition d'art contemporain organisée avec le concours de la Conférence durant les mois de septembre et octobre 2008 au Palais de Justice. Tous les jours, pendant près de deux mois, avocats, magistrats, justiciables, et visiteurs d'un jour purent déambuler dans les méandres de notre beau palais à la rencontre d'hommes volants, de géants, et autres créatures étranges engendrées par Panamarenko, Delvoye, Muyle, Copers...

Force - Celle des mots, celle d'esprit, celle du Bâtonnier Edouard Jakhian lors de la soirée conférence-débat consacrée au droit international pénal à l'épreuve des crimes contre l'humanité. Sa conclusion est imprimée dans nos mémoires.

Grandes conférences – Perpétuant cette belle tradition, la Conférence accueillit successivement à sa tribune le Professeur et neurochirurgien Jacques Brotchi sur le thème « La neurochirurgie aux confins de la science et de la fiction - une leçon d'optimisme », le Ministre des Affaires européennes, Ministre de l'Economie et des Finances, et actuel Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, Pierre Moscovici sur « Europe et déficit démocratique », et enfin l'écrivain et historien spécialiste des religions Odon Vallet sur « Géopolitique des religions : coexistence pacifique ou affrontement?».

Interview de magistrats – Toutes publiées dans La Conférence. Nous eûmes ainsi le vif plaisir de nous entretenir avec M. Luc Hennart (président du Tribunal de 1ère instance), Mme Gaby Van Den Bossche (présidente du Tribunal du travail), Mme Francine De Tandt (présidente du Tribunal de commerce), Mme Sophie Van Bree (juge au Tribunal de 1ère instance), et M. Michel Claise (juge d'instruction).

Littéraires – De belles soirées littéraires, allant du martyre de la Justice (Jean-Pol Masson), à l'engagement à travers le roman (Michel Claise), en passant par Saint-Just (le Bâtonnier Xavier Magnée), la Femme dans la religion (Gérard Leroy), Paul Guimard (Vincent Defraiteur), ou encore Vercingétorix (Emmanuel Plasschaert).

Marchés financiers – Dès le mois de septembre 2008, l'Europe est

frappée de plein fouet par la crise financière partie des Etats-Unis. Le 15 septembre, c'est la chute de Lehman Brothers, laquelle entraine dans son sillage l'ensemble des marchés financiers de la planète. Quelques jours plus tard, c'est au tour de l'inébranlable Fortis. Quel monde financier pour demain ? Ce sera le thème central de plusieurs articles, activités scientifiques et conférences organisées par la Conférence, notamment sous la direction d'André Bruyneel et Jean-Marc Gollier.

Pays Baltes - Le voyage annuel de la Conférence. Ce fut un enchantement de tous les instants, à travers Vilnius et son patrimoine baroque, Riga et son Art nouveau, Tallinn et sa cité

médiévale. Voyage agrémenté à Riga d'une inédite « manifestation de Blondes », lesquelles, en tenue que nous qualifierons d'estivale, manifestaient en réaction à la crise financière dans le but avoué de remonter le moral des habitants de la ville. Au terme de cette manifestation, deux certitudes nous apparurent: 1) les absents ont toujours tort; 2) il est urgent de resserrer les liens avec le barreau de Riga.

Rentrée – Des moments particulièrement privilégiés, avec l'accueil de nos Confrères venus de l'ensemble du monde francophone,

et plus particulièrement d'Afrique, dans le cadre de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, la séance solennelle et le mémorable discours de rentrée d'Antoine Leroy « Antigone, mon père », la très belle réception du Bâtonnier Yves Oschinsky au Palais de Justice, le tout s'achevant par une nuit d'ivresse (au sens figuré) dans un haut lieu des nuits bruxelloises.

Revue – Une Grande revue sous le titre « Mon Palais ne connaît pas la crise », mise en scène par Victor Scheffer et chorégraphiée par la pétillante Madeleine Cantaert, au cours de laquelle nos acteurs et auteurs offrirent au barreau des prestations d'un niveau rarement égalé.

Scientifiques – Des recyclages et colloques sur des sujets d'actualité, notamment en droit des sociétés sous la direction du Bâtonnier Georges-Albert Dal, en droit de la concurrence sous la direction de Jean-François Bellis et Miguel Troncoso Ferrer, ou encore la toute nouvelle loi relative à la continuité des entreprises.

Soirées musicales – Notamment en la bibliothèque de la Cour de cassation, cette soirée exquise « Madrigaux et airs baroques » durant laquelle de charmantes sopranos interprétaient Monteverdi, Purcell, Haendel, ou encore Vivaldi. Un moment de pure magie, qu'un peu comme en amour, nous eussions aimé qu'il dure toute la nuit.

Talent - Celui de Benjamine Bovy et Dimitri De Beco remportant le 1er prix du concours international de plaidoirie organisé par le barreau de Lausanne, et Olivier Mallinus le 2ème prix de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune. Celui encore de Vincent Defraiteur, s'illustrant particulièrement dans le cadre du Cercle Marin et la Conférence Berryer.

Vœu – Laetitia Casta

Week-end de détente – En Champagne : faut-il réellement en dire plus ?



Cédric Lefebvre: 2010 - 2011

La Conférence 2010-2011, une année comme les autres... quoique!

omme chaque année, la Conférence a souhaité permettre à ses membres, mais aussi à des non-membres, de se rencontrer et de se retrouver entre confrères, jeunes et moins jeunes, bruxellois ou non,

belges ou étrangers, autour aussi de magistrats du siège et du parquet, et autres notaires, huissiers, politiques, associations diverses (ASF, OIP, ASM...).

Comme chaque année, la Conférence s'est dévouée pour offrir un grand nombre d'activités diverses (culturelles, sportives, conviviales...).

Comme chaque année, la Conférence a pu compter sur un panel très qualifié de directeurs scientifiques et d'orateurs qui lui permettent de mener à bien sa mission de formation permanente de qualité. Ils ne m'en voudront pas de ne citer ici que les plus proches (F. Krenc, E. Cornu, F. Gosselin, E. Plasschaert, A. Risopoulos, B. Dewit) et surtout Florence Desternes, étoile partie trop vite, qui ne brillait pas que sur les planches de la Revue, et qui m'avait fait l'amitié d'assurer deux séances (succès oblige) d'un mini recyclage sur les importantes modifications en matière de copropriété.

Peut-être avec un peu plus d'acuité cette année-là, la Conférence a veillé à l'équilibre positif des comptes, et donc à la viabilité de l'institution, avec une réduction raisonnable des dépenses et une augmentation des recettes (réévaluation équilibrée et justifiée du subside de l'Ordre au regard des missions confiées, développement accru du sponsoring...).

Enfin, de cette année-là, je retiendrai les temps forts suivants, qui tendaient tous à l'objectif déclaré de vous étonner.

Au commencement, une belle et conviviale réception au Chalet Robinson, en clôture de la présidence de Marc Dal et en ouverture de la mienne.

Très vite un petit week-end, que j'avais proposé de supprimer, mais que la commission, à juste titre finalement, a souhaité conserver. Les conditions alors : convivialité, prix et distance raisonnables. Le cerf a bramé, le week-end a réuni un grand nombre de jeunes et moins jeunes qui ont semblé tous avoir bien apprécié l'ambiance et les activités proposées.

Puis, un souvenir ému de la Berryer avec Papa Daerden, et de la belle complicité avec le bâtonnier Jean-Pierre Buyle et l'oratrice Sylvie Callewaert à l'occasion surtout d'une rentrée de Bruxelles haute en couleurs, mais aussi tout au long de l'année.

Souvenir tout aussi émouvant mais plus difficile à digérer avec le choix d'annuler le magnifique voyage concocté en Syrie et au Liban. Mail de clap de fin :

« Chers tous,

Le couperet est tombé.

Pour reprendre l'expression d'une (ex-)participante, c'est la mort dans l'âme que j'ai dû, ce midi, annuler totalement le voyage. (...)

Je ne peux plus que vous dire mon espoir que le voyage projeté pourra, un jour, être repris par un de mes successeurs.

Je tiens enfin à vous remercier de toutes vos marques de soutien et d'affection.

Votre bien tristement, mais toujours bien amicalement, dévoué. »

Fierté par contre d'avoir emmené le jeune barreau aux pays des merveilles (le pays des pièces de théâtre poignantes, des expositions intéressantes, le pays du chaudron de Sclessin ou celui du Heysel pour la finale de coupe), mais aussi d'avoir créé, avec Muriel principalement, la Minute de la Conférence (le flash bimensuel et électronique).

Bonheur d'avoir pu compter sur un grand nombre de participants à la plupart des activités, et d'avoir pu organiser une soirée spéciale Palais (visite de la coupole et des symboles, dégustation œnologique...).



En apothéose, la Grande Revue du bicentenaire du barreau de Bruxelles. Une équipe incroyable pour un spectacle éblouissant. Rappelez-vous du final vibrant sur l'air de Puggy:

« Deux heures ont déjà passé

Et le temps s'est envolé, On...on nous dit que c'est fini,

On n'a pas pu tout aborder... Des gens on a oublié... On est / a été trop gentils

Ouh ouh ouh On va se faire critiquer... Ouh ouh ouh Ou bien se faire encenser... Ouh ouh ouh Nous on voulait just' vous dire... ce-ci:

Deux cents ans qu'on écrit ce bout d'histoire, Merci d'être venus nous voir, Et de rire, applaudir, ou médire!»

Enfin, je ne pourrais terminer cette chronique des temps passés sans vous rappeler les très belles liaisons dangereuses ayant émaillé quelques prises de parole, mais aussi et surtout sans remercier pour leur soutien, leur énergie, leur complicité, ceux qui ont grandement fait partie de ma vie pendant cette folle année, outre mon épouse et mes enfants : Marc, Xavier, Sylvie, Catherine, Laurent, Benjamin, Florence, Muriel, Jean-Sébastien, Simon, Alisa, Chloé et bien sûr Dominique! Il y a eu des prises de tête, des coups de gueule, des rires, des pleurs, des vodkas-caramel, mille joies intenses!

Longue vie au jeune barreau, vivement le Bicentenaire de la Conférence!



Benoît Lemal: 2014 - 2015

« LEMAL est PARTOUT! »

Une folie

Une belle, une grande et une noble folie.

Et « les folies sont les seules choses qu'on ne regrette jamais » disait Oscar Wilde.

Un feu d'artifice.

Une myriade d'activités couvrant toutes les palettes des couleurs de l'arcen-ciel.

Une folie et un feu d'artifice : ce sont les deux premiers mots qui me viennent à l'esprit, quand je repense à l'année où j'ai eu l'honneur et le privilège, mais surtout le bonheur de présider notre vénérable et vénérée conférence.

C'était hier, je crois.

En fait, c'était déjà il y a plusieurs semaines.

Pour être précis, l'année judiciaire 2014-2015.

Il y a donc déjà un an.

Comme le temps passe si vite, et comme nos incantations à ce qu'il suspende son vol sont vaines.

L'année du souvenir, de la commémoration : l'année où « Lemal est partout » selon le titre de la grande revue de juin 2015.

Dois-je encore le préciser vu les activités planifiées au cours de cette année, j'ai au moins trois passions dans la vie : mon métier (un hobby rémunéré), ma famille, et l'histoire.

CENTRECULTUREL DUCCLE • 11/06/2015 • 20H00 INFORMATIONS & RESERVATIONS : WWW.CJBB.BE TENUE DE SOIREE SOUHAITEE lex@

Ces trois passions ont guidé l'écriture du menu des activités.

Le fil conducteur : au-delà des paillettes, du côté festif, du bon vin et du houblon (ce qui n'empêchait pas que ces éléments diaboliques soient bien présents), cultiver le devoir de mémoire, via des activités qui avaient un sens.

Une année de présidence, c'est une quête de l'horizon qui ramène au point de départ, après un tour de monde, et 365 jours de grande et vive intensité.

Pour ce tour du monde, j'ai eu l'exquis privilège de compter sur une équipe de rêve : mes commissaires, ou mes enfants de cœur (ils m'appellent d'ailleurs toujours affectueusement Papa).

Tatiana Sladkovsky et Melissa Sayeh : à la barre pour le périodique, afin d'annoncer la kyrielle des activités, et y insérer des comptes-rendus.

Jonathan Darchambeau et Jérôme Henri aux finances : ils ont géré l'abondance de sesterces, vu le succès de nos activités.

Guillaume Sneessens et Sarah Ben Messaoud : recteurs de notre université.

Chefs d'orchestre des colloques : Facebook et le droit, la distribution commerciale dans tous ses états (18 ans après le colloque de 1997 sur le même sujet, et en attendant les mêmes orateurs en 2031), le droit de grève, la banque, les droits du citoyen face à la police avec la ligue des droits de l'homme...

Au-delà des moments de pédagogie scientifique et de points de formation, ces colloques étaient l'occasion de rencontres et d'échanges avec les orateurs.

Et puis Céline Wiard pour le reste, tout le vaste reste.

Si ça ne suffisait pas, un directoire de rêve : Muriel Bialek ancienne présidente, Pierre-Yves Thoumsin en Vice, et David Ramet en Vertu mais surtout en orateur de rentrée.

Ensemble, viser la lune ne nous faisait pas peur : ce fut notre quotidien au cours des quatre saisons de l'année.

Un jour, avec cette équipe, je traverserai l'Atlantique à la voile, ou j'irai marcher sur la lune.

De tels défis paraissent dérisoires face à notre œuvre collective ciselée au long de notre parcours.

Ensemble, en famille, nous pouvions dire « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ».

La chorale des commissaires m'offrit un divin cadeau en chantant sur l'air de « Foule sentimentale » d'Alain Souchon un mémorable « Toi, Benoît Lemal » lors de la revue

Un jour, plusieurs de ces commissaires auront encore des rendez-vous avec la conférence, c'est écrit, ou « c'est leur destin » pour paraphraser les Incon-

L'aventure avait commencé par une conférence de Françoise Tulkens, dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation.

Début octobre, ce fut le petit week-end à Ypres.

La visite du musée *In flanders fields*, en cette année de la commémoration du début de la Grande guerre, mais aussi une dégustation de Westvleteren (la meilleure bière du monde) et la visite de la brasserie Saint-Bernard à Watou.

L'année 2014-2015 fut celle des attentats en Europe (le Musée juif, Charlie hebdo et l'hypermarché casher).

Le 15 janvier 2015, soit la veille de la séance solennelle de rentrée, deux présumés djihadistes sont tués à Verviers et un troisième est arrêté lors d'une opération policière. Un attentat aurait été évité de justesse : le pays est en état d'alerte.

Le matin du 16 janvier 2015, il fallait plus de deux heures pour rentrer dans notre beau palais.

Dans ces circonstances inédites, peu de temps avant le début de la séance, Me Ramet ne savait toujours pas si et où il prononcerait son discours : quel destin pour notre orateur.

Peu après les attentats de Paris et l'opération de Verviers, Marc Trevidic est venu nous parler de la Justice face au terrorisme.

La date du 11 février 2015 avait été fixée 6 mois plus tôt.

Cette conférence intervint dans un climat de sécurité extrême.

C'était les prémisses de l'état d'urgence, du climat sécuritaire et anxiogène.

On ne s'en rendait pas compte mais c'était le début de la perte d'une certaine forme d'innocence.

L'actualité dramatique de novembre 2015 et de mars 2016 ne fit que le

On évoqua un risque d'annulation de la conférence, à l'initiative des auto-

Le mot « arrêté d'interdiction du bourgmestre » fut évoqué.

La conférence tient bon, soutenu notamment par Monsieur Jean de Codt, premier président de la cour de Cassation, qui rehaussa la soirée de sa présence.

La Sureté de l'Etat se chargea d'aller chercher notre invité à la gare du midi.

Avec le recul, je me souviens que la présence des forces de l'ordre dans la salle m'avait laissé perplexe.

C'était sans doute une question d'habitude. On en était encore qu'aux premières lueurs de l'apocalypse.

Avec la répétition des événements tragiques chez nous ou ailleurs, ces contraintes de sécurité sont désormais davantage intégrées à notre quo-

La conférence fut suivie d'un drink au vestiaire, et la discussion avec le Juge anti-terroriste se poursuivit chaleureusement au IIIème acte, à refaire le monde avec ce grand magistrat, également chanteur et guitariste (vous trouverez son interprétation de « la nuit je mens » d'Alain Bashung sur internet).

C'est cela aussi une présidence : des moments inimaginables et précieux qui deviennent vite des souvenirs impérissables.

Devoir de mémoire toujours, et prolongement d'une conférence organisée par Xavier Grognard qui fut mon président en 2001, la visite de la caserne Dossin.

Simon Gronowski fut le guide d'une foule nombreuse pour découvrir cette caserne de Malines.

A 7 ans, en 1943, Simon y passa un mois avec plusieurs membres de sa famille, en transit vers les camps d'extermination.

72 ans plus tard, assumant son devoir de mémoire, le récit de son parcours captiva et émut toutes les générations présentes.

L'Histoire, grande ou petite, c'est encore plus intéressant quand elle est racontée par des témoins directs.



C'est ainsi que naquit l'idée des conférences « Mes 7 plus beaux procès » (conférence surnommée affectueusement par le Journal des tribunaux « papy raconte »).

Ainsi, les Bâtonniers Xavier Magnée et Pierre Legros nous narrèrent leurs plus beaux souvenirs.

Il en fut de même avec le Bâtonnier Vanderveeren et Me Spreutels au mois

Pour 2015, la destination du voyage n'était pas un choix. C'était une évidence.

L'Arménie!

Après avoir déposé une gerbe au last post en octobre à Ypres, la CJBB déposa ainsi une gerbe au mémorial du génocide des Arméniens à Erevan.

Comment oublier la phrase d'Hitler, prononcée en 1923, et qui clôture la visite de ce mémorial « au fond, aujourd'hui, qui parle encore de la question arménienne »

Cette année fut également marquée par la visite des expositions de Van Gogh à Mons, de Rembrandt, et de Chagall (une nocturne privée au musée, suivie d'un drink convivial au Sablon).

Par des conférences sur l'Arménie (d'abord avec Bernard Coulie puis avec Sévane Garibian et Raymond Kavorkian), ce qui m'a valu le surnom de Benoît Lemalian.

Par des ciné-clubs (Shooting Dogs, Casus belli, La nef des fous).

Par des matchs de foot intergénérationnels, en mauve (on est tolérant avec le mauvais goût) ou en rouge, qui réunissaient des avocats et leurs enfants.

Par le retour du midi-minuit rehaussé de la présence de Saint-Nicolas.

Il y eut encore la Berryer (avec Laurence Bibot comme invitée d'honneur, et Me Eric Dupont-Moretti et Olivier Martins à la contre-critique), la visite du champ de bataille de Waterloo, des tournois de tennis, une conférence sur la Justice durant la guerre, etc.

J'ignore qui je dois féliciter pour le titre de la revue « Lemal est partout », parfait résumé de l'année.

Ce titre symbolise d'une part la foison et la diversité des activités et d'autre part l'apparition du climat d'insécurité.

Evoquer ces souvenirs, c'est rouvrir le musée de mes bons souvenirs, penser à ces moments de stress, de joie et d'émotion, repenser à tous ces visages croisés, toutes ces discussions diurnes et nocturnes, toutes ces portes qui s'ouvraient et ces hautes et belles personnalités rencontrées à chaque acti-

Evoquer ces souvenirs, c'est encore m'offrir la possibilité de vous témoigner ma gratitude. Vous, qui par votre présence à l'une ou l'autre de ces activités (pas toutes, il parait que c'était humainement impossible) avez rendu cette année si belle.

Dois-je le préciser : j'ai aimé mon année de présidence. Mais l'essentiel, c'est qu'elle vous ait laissé autant de bons souvenirs à vous tous qu'à moi-même.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que j'ai transmis la barre du navire au Président Thoumsin.

Détail piquant, hasard de l'histoire, destin ou destinée (Me Ramet peut-il nous aider à trancher cette question?), après cette année, il était temps... de poursuivre la commémoration, en célébrant les 175 ans de notre si belle et si jeune Conférence, mais ça, c'est une autre histoire...



SAINT-LOUIS, en bref

UNE UNIVERSITÉ AU COEUR **DE BRUXELLES** 3600 ÉTUDIANTS

- FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- FACULTÉ DE DROIT
- FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES ET DE LA COMMUNICATION
- FACULTÉ DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION MARIE HAPS
- INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES
- 11 programmes de bachelier
- **2** programmes de master 120
- 4 programmes de master de spécialisation
- 12 programmes de formation continue
- 9 domaines de doctorat
- 18 centres et instituts de recherche

Boulevard du Jardin botanique, 43 1 1000 Bruxelles Tél.: 02 211 78 11

info@usaintlouis.be | www.usaintlouis.be



Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 € Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire : 1.062,97€* (base: revenu forfaitaire 2016)

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 65 ans**

Total à 65 ans	82.533,42 €
Participation bénéficiaire indicative (1%)	16.850,69 €
Capital de retraite brut	65.682,73 €

^{*}Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.



Cette simulation vous est offerte par la Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH). Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site www.cpah.be ou à nous contacter à l'adresse info@cpah.be ou, par téléphone, au n° 02/534 42 42.

^{**}Simulation au 01.01.2016, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de 2,25% compte tenu de 3% de frais/an.



Infos légales

éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Banque Carrefour des 0409.298.626.

Editeur responsable :

Pierre-Yves THOUMSIN 1000 Bruxelles Tel: 02/566 84 00 Fax: 02/566 84 47 pierreyves.thoumsin@

Rédacteur en chef :

Melissa SAYEH 1050 Bruxelles Tel: 02/537 94 31 Fax: 02/538 81 55 msayeh@wouters-sosson.

Contact pour les annonceurs

Avenue de Fré 229 1180 Bruxelles Tel: 02/3793976 Fax: 02/3793979 avocat@jhenri.be

Graphisme, lay-out, coordination et Wolters Kluwer



Calendrier en bref

13 MAI

Midi de la formation

Mesures judiciaires alternatives

17 MAI

Soirée d'initiation au tango argentino

19 MAI

Dîner des prix Boels

23 MAI

Midi de la formation

Acquérir le réflexe européen : les directives et projets de directives en matière de droit de la défense

24 MAI

Spectacle "Hearing"

Midi de la formation

La TVA et les avocats - questions pratiques

25 MAI

Prix Le Jeune et Janson

26 MAI

Collogue

L'évolution de la jurisprudence Antigone sous le triple axe pénal, social et fiscal

27 MAI

Tournoi de golf

6 JUIN

Midi de la formation

L'intérêt à agir devant le conseil du contentieux des étrangers

9 JUIN

La grande revue de la Conférence du jeune barreau.

12 JUIN

Tournoi de tennis et initiation au hockey pour les enfants

13 JUIN

Midi de la formation

Transfert conventionnel d'entreprise, transfert sous autorité de justice, changement d'employeur en cas de reprise d'actifs après faillite : aspects sociaux

20 JUIN

Midi de la formation

La réforme des marchés publics

23 JUIN

Assemblée générale

23 JUIN

Midi de la formation

La défense des personnes accusées de terrorisme : un défi

30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE

Week-end à Troyes

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2015 -2016, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs:

- avocats stagiaires : 20 €
- · avocat inscrits au tableau et ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 \in
- ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

· conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €

- · conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

Papillon rare en vue.





Jura répertorie les informations suivant la logique du droit.

Derrière chaque extrait de doctrine, de jurisprudence ou de législation se cache un papillon rare que vous pouvez repérer facilement avec l'aide de Jura. Comme Jura classe les informations selon la structure du droit, vous n'accédez qu'aux résultats pertinents. Ceux-ci vous offrent le temps et l'inspiration pour faire apparaître des papillons rares : une idée inspirée pour défendre votre client ou un argument brillant pour un avis.